



BULLETIN DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

JUILLET 1948

	Page
LE RETABLISSEMENT DE L'EUROPE.....	1
LA SECURITE COLLECTIVE.....	15
LA DEFENSE DU CANADA.....	19
SERVICE D'INFORMATION DES NATIONS UNIES.....	23
L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE.....	29

Le Canada et les Nations Unies.....	31	Représentants du Canada aux réunions internationales.....	43
Nominations et mutations.....	37	Communiqués aux journaux...	48
Nominations et déplacements des représentants au Canada d'autres pays.....	39	Déclarations officielles à la Chambre des communes..	49
Publications officielles.....	41	Discours.....	54
Accords internationaux conclus par le Canada.....	42	Horaire des programmes de Radio-Canada.....	55

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
Dept. of Foreign Affairs
and International Trade
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2

2213-93



Handwritten marks or scribbles on the right edge of the page.

LE RETABLISSEMENT DE L'EUROPE

La lenteur du relèvement de l'Europe occidentale après la guerre est due aux efforts tentés pour assurer la restauration de l'Europe entière, qui, selon l'expression de M. Bevin, devait être entreprise "sous l'égide des Quatre Puissances". Cependant, au cours de l'année qui vient de s'écouler, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France ont, malgré le bloc formé par l'Union soviétique et ses satellites de l'Europe orientale, pris trois initiatives politiques de première importance, qui sont le Programme de rétablissement de l'Europe, le Rétablissement de l'Allemagne occidentale et l'Union occidentale, en vue de créer une Europe occidentale forte, unie et libre.

Le Programme de rétablissement de l'Europe

Vu le cours des événements qui se sont déroulés par la suite, il est bien probable que le discours que M. Marshall prononçait à Harvard, le 5 juin de l'an dernier, marquera l'année 1947 comme l'une des années formatrices de l'Europe occidentale. Dans ce discours, M. Marshall promettait à l'Europe une aide généreuse de la part des Etats-Unis. Voilà surtout ce qui a retenu l'attention du public. Mais il disait également que le gouvernement des Etats-Unis ne pourrait rien faire avant "que les pays d'Europe n'en viennent à une entente sur les besoins de l'heure et la part de chacun d'eux dans l'exécution du programme...". Il ajoutait que l'initiative devait venir de l'Europe elle-même.

La réponse de l'Europe occidentale a été jusqu'ici fort encourageante. Des représentants de seize pays se sont réunis à Paris le 12 juillet 1947 pour former un Comité de coopération économique européenne. Ces pays étaient l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Mettant en regard la production estimative et les besoins de l'Europe, le comité a pu, de la sorte, déterminer l'aide qu'il fallait demander au Programme de rétablissement. Après avoir soumis un relevé de

ces estimations à M. Marshall, le 22 septembre, le comité s'est ajourné en attendant que les Etats-Unis prennent les mesures voulues.

Dans l'intervalle, toutefois, le Groupe d'étude sur l'Union douanière européenne, autre organisme établi par la Conférence de Paris, commençait ses travaux. Des réunions eurent lieu à Bruxelles le 10 novembre 1947, le 2 février 1948 et le 18 mars 1948. Des questions techniques y furent examinées avec un certain succès, mais les discussions sur les unions douanières régionales donnèrent des résultats plus satisfaisants encore. L'exemple vint surtout de Benelux, union douanière de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, formée le 1er janvier 1948. Des entretiens particulièrement fructueux eurent lieu à ce sujet entre la France et l'Italie et, vers la fin du mois de mars, M. Bidault et le comte Sforza décidèrent de leur donner une plus vive impulsion. Les pays scandinaves, ainsi que la Grèce et la Turquie, ont également procédé, au cours de ces derniers mois, à des échanges de vues sur les unions douanières.

La deuxième session du Comité de coopération économique européenne s'ouvrit le 15 mars, alors qu'on s'attendait à l'adoption prochaine de la loi sur la coopération économique par le Congrès des Etats-Unis (le président Truman y apposa sa signature le 30 avril). Le 16 avril, le comité devenait un organisme permanent en vertu d'un accord signé à Paris par les représentants des seize pays intéressés et par les commandants en chef de chacune des trois zones occidentales de l'Allemagne.

L'Organisation de coopération économique européenne ainsi formée comprend une assemblée, un conseil, un comité exécutif et un secrétariat. Ses fonctions consistent à étudier les besoins de l'Europe en regard de l'aide des Etats-Unis et, ce qui est plus important encore pour l'Europe, à intégrer les programmes de production et de placement de l'Europe occidentale et à soumettre des propositions positives en vue d'accroître la production dans les pays de l'ouest de l'Europe, afin qu'ils puissent atteindre et se maintenir à un niveau satisfaisant d'activité économique sans recevoir d'aide extraordinaire de l'extérieur, et contribuer pleinement à la stabilité économique du monde.

Le Rétablissement de l'Allemagne occidentale

Au cours des entretiens qui eurent lieu à l'automne 1947, on se rendit compte que l'économie de l'Allemagne, une fois ranimée, jouerait un rôle essentiel dans le programme de rétablissement de l'Europe. Comme le Conseil des ministres des Affaires étrangères qui s'était réuni à Londres, en décembre, n'avait pas réussi

à concilier les vues des Quatre Puissances au sujet du relèvement de l'ensemble de l'Allemagne, il devint nécessaire de passer des accords, soit bipartites, soit tripartites, afin que l'économie allemande pût se rétablir au moins dans l'ouest du pays et participer effectivement au programme de rétablissement de l'Europe.

Aussi fut-il décidé, à une réunion tenue à Francfort au début de janvier, et à laquelle prirent part les gouverneurs militaires du Royaume-Uni et des Etats-Unis, ainsi que des représentants de l'Allemagne, qu'on réorganiserait l'administration conjointe des zones d'occupation britannique et américaine en Allemagne. La Charte de Francfort, ainsi qu'on l'a appelée, entra en vigueur le 9 février. Au point de vue économique, la réforme visait à accélérer la production dans les zones d'occupation en permettant aux Allemands eux-mêmes d'assumer des responsabilités plus grandes; au point de vue politique, elle fournissait une base pour l'établissement éventuel d'un gouvernement allemand.

Des entretiens plus importants encore que ceux de Francfort s'engageaient à Londres le 23 février entre le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France. Ces entretiens, qui avaient pour but d'établir une coopération économique plus étroite entre les trois zones occidentales, prirent bientôt une portée beaucoup plus grande. Tout d'abord, étant donné la relation étroite qui existe entre les pays du Benelux et l'Allemagne occidentale, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg furent invités à participer à la discussion de certains articles inscrits à l'ordre du jour. Puis on se rendit compte que le relèvement économique de l'Allemagne poserait certains problèmes politiques tels que l'avenir de la Ruhr, la constitution future de l'Allemagne, les rectifications de frontières et l'ensemble des mesures de protection à prendre contre une Allemagne raffermissée.

Les entretiens de Londres furent interrompus durant les mois de mars et avril et les trois gouverneurs militaires de Berlin étudièrent les diverses questions en jeu. Les pourparlers reprirent à Londres le 20 avril. Le 2 juin, on annonçait qu'on s'était entendu pour soumettre à l'approbation des six gouvernements intéressés certaines recommandations qui avaient trait aux cinq questions suivantes:

(1) Association Benelux: des recommandations précises concernaient cette association.

(2) Rôle de l'économie allemande dans l'économie de l'Europe, et le contrôle de la Ruhr: le rapport déclarait que l'incorporation des zones d'occupation du Royaume-Uni et des Etats-Unis, de même que de la zone française dans le CCEE,

le 16 avril, avait assuré une association étroite de la vie économique allemande et de celle des autres pays de l'Europe occidentale. Il était recommandé qu'un organisme international fût créé pour le contrôle de la Ruhr. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, les pays du Benelux et l'Allemagne elle-même feraient partie de cet organisme qui, sans détacher politiquement la Ruhr du reste de l'Allemagne, veillerait à la distribution du charbon, du coke et de l'acier provenant de cette région. De la sorte, la concentration industrielle de la Ruhr, sans risquer de devenir un instrument d'agression, profiterait à tous les pays participant au Programme de coopération économique européenne, y compris l'Allemagne elle-même, bien entendu.

(3) Evolution de l'organisation politique et économique de l'Allemagne: il était reconnu qu'il fallait donner au peuple allemand la faculté de rétablir un jour l'unité allemande, fondée sur un gouvernement libre et démocratique. A cette fin, on devait, dès maintenant, le laisser libre d'établir chez lui l'organisation politique qui lui permettrait d'assumer les responsabilités gouvernementales compatibles avec le minimum d'occupation et de contrôle, et le préparerait à se gouverner complètement lui-même. On estimait que le peuple allemand serait désireux d'avoir une constitution à laquelle tous les Etats allemands pourraient souscrire dans la mesure où le permettraient les circonstances. C'est pourquoi il était recommandé qu'une assemblée constituante fût convoquée pour rédiger la constitution d'une forme de gouvernement fédéral qui protégerait les droits des Etats respectifs, fournirait une autorité centrale suffisante et garantirait les droits et les libertés de la personne.

Quant à la coordination de la politique et des mesures économiques entre les zones du Royaume-Uni et des Etats-Unis et la zone française, il fut convenu de recommander que le commerce extérieur de toute la région fût réglementé et dirigé conjointement. Il était admis qu'une fusion économique complète des deux régions ne pourrait donner satisfaction qu'à la condition de mettre sur un pied plus stable certaines institutions communes à toute la région.

(4) Arrangements territoriaux: des propositions portaient sur certains ajustements provisoires de peu d'importance aux frontières occidentales de l'Allemagne.

(5) Sécurité: le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France ne devaient pas retirer toutes leurs troupes d'occupation avant que la paix fût rétablie en Europe et qu'en outre une Commission militaire de sécurité fût chargée de faire observer jusqu'à la fin de l'occupation toutes les interdictions

militaires imposées aux Allemands dans les trois zones d'occupation, en vertu des divers accords intervenus entre les Quatre Puissances. D'autres mesures de désarmement seraient mises en vigueur plus tard sous un régime d'inspection.

Il était signalé que toutes ces recommandations faciliteraient probablement plus tard l'entente des Quatre Puissances sur l'ensemble du problème de l'Allemagne, qu'elles visaient pour l'instant à résoudre certains problèmes urgents d'ordre économique et politique, qu'elles marquaient un premier pas vers la reconstruction de l'Europe occidentale, y compris l'Allemagne, et l'établissement d'un régime qui permettrait à une Allemagne démocratique de prendre place parmi les peuples libres.

Le 17 juin, les gouvernements des puissances participantes avaient approuvé ce rapport. En autorisant son gouvernement à accéder à ces propositions, l'Assemblée Nationale de France exprima ses vœux sur six points que le rapport ne traitait pas à fond, ce qui laissait supposer qu'ils restaient matière à négociations ultérieures. Avant l'adoption de toute mesure donnant suite aux décisions de Londres, la voie fut ouverte par l'introduction d'une réforme monétaire qui devait entrer en vigueur le 20 juin et qui s'imposait depuis longtemps déjà dans les zones occidentales.

Union occidentale

La deuxième initiative politique qui devait découler du Programme de rétablissement de l'Europe, a été l'Union occidentale. Comme elle est susceptible de se maintenir longtemps, cette Union est plus importante que le Programme de rétablissement de l'Europe ou que le Rétablissement de l'Allemagne occidentale. Comme le déclarait M. Bevin le 22 janvier 1948, en exposant ses vues sur l'Union occidentale, vu l'hostilité soviétique à l'égard du Programme de rétablissement de l'Europe et l'opposition soviétique au rétablissement de l'Allemagne, le gouvernement du Royaume-Uni s'est rendu compte que le temps était venu de mettre à exécution des plans tendant à établir une union politique et économique plus étroite entre les Etats de l'Europe occidentale.

Le Royaume-Uni, la France et le Benelux entamèrent immédiatement des pourparlers à Bruxelles. La prise du pouvoir par les Communistes en Tchécoslovaquie, et la pression subitement exercée par les Russes pour obtenir un traité avec la Finlande hâtèrent grandement la conclusion d'un accord. Les cinq gouvernements intéressés signaient le 17 mars le Traité de Bruxelles.

Le Traité de Bruxelles constitue la base de l'Union occidentale, bien que les mots "Union occidentale" ne figurent pas dans le texte. Le préambule du traité, qui présente un intérêt tout particulier, mentionne en premier lieu les "principes de la démocratie, de la liberté de la personne, de la liberté politique, des traditions constitutionnelles, et le règne de la loi" reconnus par les Etats participants, puis les liens économiques et sociaux grâce auxquels ces Etats entendent opérer leur relèvement commun. Ce n'est qu'ensuite qu'il est question, dans le préambule, de l'assistance mutuelle prévue par la Charte des Nations Unies pour résister à toute politique d'agression.

Des mesures importantes ont déjà été prises pour appliquer les diverses dispositions contenues dans le Traité de Bruxelles, relativement à l'Union occidentale. Les organes suivants étaient créés le 17 avril:

- (1) Un Comité consultatif permanent, composé des cinq ministres des Affaires étrangères, se réunissant au moins tous les trois mois.
- (2) Une Commission permanente, composée des représentants diplomatiques à Londres de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, et d'un représentant du Royaume-Uni. Cette commission se réunit, pour la première fois, le 24 avril, établit un secrétariat permanent dont le chef est un Hollandais et décida de se réunir dorénavant une fois par semaine.
- (3) Un Comité militaire permanent qui devait se réunir à Londres, sous la direction de la Commission, pour étudier les questions de sécurité. Ce Comité militaire s'organisa et commença à fonctionner à la suite de la réunion tenue le 30 avril par les ministres de la Défense nationale des cinq pays intéressés.
- (4) Il fut également décidé que le Conseil consultatif réunirait périodiquement des ministres compétents ou des experts pour examiner diverses questions économiques, sociales ou culturelles. Une réunion de ce genre eut lieu à Bruxelles le 28 avril; les cinq ministres des Finances y discutèrent des questions économiques et financières d'intérêt commun, à la lumière du Programme de rétablissement de l'Europe.

Le président des Etats-Unis vit d'un bon oeil la signature du Traité de Bruxelles. Il se déclara certain que "la détermination des pays libres d'Europe de se protéger serait accueillie chez nous par une détermination égale, celle de leur aider à se protéger". Quelques semaines plus tard, le 10 mai, le Secrétaire d'Etat, M. Marshall, parlant devant le Comité des affaires étrangères de la Chambre, souligna l'importance des pactes régionaux

conclus en conformité de la Charte des Nations Unies pour l'affermissement de la sécurité dans le monde entier. Au milieu des discussions qui eurent lieu alors à la Chambre et au Sénat, concernant la révision des bases de la Charte des Nations Unies, le sénateur Vandenberg, président du Comité des relations étrangères du Sénat, présenta une motion qui suggérait au Président de se fixer les objectifs suivants: réforme modérée de la constitution des Nations Unies, accord pour doter les Nations Unies d'une armée, réduction des armements. La résolution préconisait encore des arrangements régionaux ou autres en vue d'une défense collective et conseillait aux Etats-Unis de donner l'avertissement formel qu'ils exerceraient leurs droits de défense individuelle ou collective dans le cas de toute agression armée "portant atteinte à leur sécurité nationale."

Le Sénat des Etats-Unis adopta la résolution le 11 juin par 64 voix contre 4. Le 6 juillet, le Département d'Etat annonça que des représentants du Royaume-Uni, de la France, du Canada et de Benelux se réunissaient en vue d'entretiens revêtant le caractère d'une simple enquête sur les questions de sécurité soulevées par la résolution Vandenberg. Les résultats de ces pourparlers ne seront publiés que lorsqu'ils auront abouti à une décision.

TEXTE DE L'ARTICLE 51
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par les Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

TRAITÉ DE BRUXELLES

Son Altesse Royale le Prince Régent de Belgique, Monsieur le Président de la République Française, Président de l'Union Française, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers,

Etant résolu

A affirmer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ainsi que dans les autres principes proclamés par la Charte des Nations Unies;

A confirmer et à défendre les principes démocratiques, les libertés civiques et individuelles, les traditions constitutionnelles et le respect de la loi, qui forment leur patrimoine commun;

A resserrer, dans cet esprit, les liens économiques, sociaux et culturels qui les unissent déjà;

A coopérer loyalement et à coordonner leurs efforts pour la reconstruction et l'économie européenne;

A se prêter mutuellement assistance, conformément à la Charte des Nations Unies, pour assurer la paix et la sécurité internationales et faire obstacle à toute politique d'agression;

A prendre les mesures jugées nécessaires en cas de reprise d'une politique d'agression de la part de l'Allemagne;

A associer progressivement à leurs efforts d'autres Etats s'inspirant des mêmes principes et animés des mêmes résolutions;

Désireux de conclure à cet effet un Traité réglant leur collaboration en matière économique, sociale et culturelle, et leur légitime défense collective;

Ont désigné pour leurs plénipotentiaires:

Son Altesse Royale le Prince Régent de Belgique
Son Excellence Monsieur Paul-Henri SPAAK, Premier
Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, et
Son Excellence Monsieur Gaston EYSKENS, Ministre
des Finances,

Monsieur le Président de la République Française,
président de l'Union Française
Son Excellence Monsieur Georges BIDAULT, Ministre
des Affaires Etrangères, et
Son Excellence Monsieur Jean DE HAUTECLOCQUE,
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de
la République Française à Bruxelles

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg
Son Excellence Monsieur Joseph BECH, Ministre des
Affaires Etrangères, et
Son Excellence Monsieur Robert ALS, Envoyé Extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire de Luxembourg à Bruxelles,

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas
Son Excellence le Baron C.G.W.H. VAN BOETZELAER VAN
OOSTERHOUT, Ministre des Affaires Etrangères, et
Son Excellence le Baron Binnert Philip VAN HARINXMA
THOE SLOOTEN, Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire des Pays-Bas à Bruxelles,

Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des
Territoires Britanniques au delà des Mers

pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord

Le Très Honorable Ernest BEVIN, Membre du Parlement,
Principal Secrétaire d'Etat pour les Affaires
Etrangères, et
Son Excellence Sir George William RENDEL, K.C.M.G.
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
de Sa Majesté Britannique à Bruxelles,

qui, après avoir présenté leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne
et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

Article I

Convaincues de l'étroite solidarité de leurs intérêts
et de la nécessité de s'unir pour hâter le redressement
économique de l'Europe, les Hautes Parties Contractantes
organiseront et coordonneront leurs activités économiques
en vue d'en porter au plus haut point le rendement, par
l'élimination de toute divergence dans leur politique éco-
nomique, par l'harmonisation de leur production et par le
développement de leurs échanges commerciaux.

La coopération stipulée à l'alinéa précédent et qui s'exercera notamment par le Conseil Consultatif prévu à l'article VII, ne fera pas double emploi avec l'activité des autres organisations économiques dans lesquelles les Hautes Parties Contractantes sont ou seront représentées et n'entravera en rien leurs travaux, mais apportera au contraire l'aide la plus efficace à l'activité de ces organisations.

Article II

Les Hautes Parties Contractantes associeront leurs efforts, par la voie de consultations directes ou au sein des Institutions spécialisées, afin d'élever le niveau de vie de leurs peuples et de faire progresser, d'une manière harmonieuse, les activités nationales dans le domaine social.

Les Hautes Parties Contractantes se concerteront en vue d'appliquer le plus tôt possible les recommandations d'ordre social, émanant d'Institutions spécialisées, auxquelles Elles ont donné leur approbation au sein de ces Institutions et qui présentent un intérêt pratique immédiat.

Elles s'efforceront de conclure entre Elles, aussitôt que possible, des conventions de sécurité sociale.

Article III

Les Hautes Parties Contractantes associeront leurs efforts pour amener leurs peuples à une compréhension plus approfondie des principes qui sont à la base de leur civilisation commune, et pour développer leurs échanges culturels, notamment par le moyen de conventions entre Elles.

Article IV

Au cas où l'une des Hautes Parties Contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres.

Article V

Toutes les mesures prises en application de l'article précédent devront être immédiatement portées à la connaissance du Conseil de Sécurité. Elles seront levées aussitôt que le Conseil de Sécurité aura pris les mesures nécessaires pour maintenir ou rétablir la paix ou la sécurité internationales.

Le présent Traité ne porte pas atteinte aux obligations résultant pour les Hautes Parties Contractantes des dispositions de la Charte des Nations Unies. Il ne sera pas interprété comme affectant en rien le pouvoir et le devoir du Conseil de Sécurité, en vertu de la Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Article VI

Les Hautes Parties Contractantes déclarent, chacune en ce qui la concerne, qu'aucun des engagements en vigueur entre Elles ou envers des Etats tiers n'est en opposition avec les dispositions du présent Traité.

Elles ne concluront aucune alliance et ne participeront à aucune coalition dirigée contre l'une d'entre Elles.

Article VII

En vue de se concerter sur toutes les questions faisant l'objet du présent Traité, les Hautes Parties Contractantes créeront un Conseil Consultatif qui sera organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. Le Conseil siégera chaque fois qu'il le jugera opportun.

A la demande de l'une d'entre Elles, le Conseil Consultatif sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux Hautes Parties Contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, sur l'attitude et les mesures à adopter en cas de reprise d'une politique d'agression de la part de l'Allemagne ou sur toute situation mettant en danger la stabilité économique.

Article VIII

Fidèles à leur détermination de ne régler leurs différends que par des voies pacifiques, les Hautes Parties Contractantes conviennent d'appliquer entre Elles les dispositions suivantes:

Les Hautes Parties Contractantes régleront, pendant la durée de l'application du présent Traité, tous les différends visés par l'article 36, alinéa 2, du Statut de la Cour Internationale de Justice, en les portant devant la Cour, sous les seules réserves que chacune d'entre Elles a faites en acceptant la clause de juridiction obligatoire, et pour autant qu'Elle les maintiendrait.

Les Hautes Parties Contractantes soumettront d'autre part à une procédure de conciliation tous différends autres que ceux visés à l'article 36, alinéa 2, du Statut de la Cour Internationale de Justice.

En cas de différends complexes dont certains éléments relèvent de la conciliation et d'autres du règlement judiciaire, chaque Partie au différend aura la droit de demander que le règlement par voie judiciaire des éléments juridiques du différend précède la procédure de conciliation.

Les stipulations qui précèdent ne portent pas atteinte aux dispositions ou accords applicables instituant toute autre procédure de règlement pacifique.

Article IX

Les Hautes Parties Contractantes pourront décider, de commun accord, d'inviter tout autre Etat à adhérer au présent Traité aux conditions qui seront convenues entre Elles et l'Etat invité.

Tout Etat ainsi invité pourra devenir partie au Traité par le dépôt d'un instrument d'adhésion auprès du Gouvernement belge.

Ce Gouvernement informera les autres Hautes Parties Contractantes du dépôt de chaque instrument d'adhésion.

Article X

Le présent Traité sera ratifié et les instruments de ratification seront déposés aussitôt que faire se pourra auprès du Gouvernement belge.

Il entrera en vigueur à la date du dépôt du dernier instrument de ratification et restera en vigueur pendant cinquante ans.

A l'expiration des cinquante ans, chaque Haute Partie Contractante aura le droit de mettre fin au Traité, en ce qui la concerne, à condition d'adresser une déclaration à cet effet au Gouvernement belge avec préavis d'un an.

Le Gouvernement belge informera les Gouvernements des autres Hautes Parties Contractantes du dépôt de chaque instrument de ratification ainsi que de chaque déclaration de dénonciation.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ci-dessus désignés ont signé le présent Traité et y ont apposé leur sceau.

Fait à Bruxelles, le dix-sept mars 1948, en français et en anglais, les deux textes faisant également foi, en un exemplaire unique qui sera déposé aux archives du Gouvernement belge et dont copie certifiée conforme sera transmise par ce Gouvernement à chacun des autres signataires.

TRADUCTION DE LA RESOLUTION VANDENBERG ADOPTEE
PAR LE SENAT DES ETATS-UNIS le 11 juin 1948

Attendu que la collaboration internationale au moyen d'une utilisation plus efficace des rouages des Nations Unies est indispensable à l'établissement d'une juste paix ainsi qu'à la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

En conséquence, le Sénat décide de réitérer l'intention des Etats-Unis d'établir la paix et la sécurité internationales par l'intermédiaire des Nations Unies afin que la puissance militaire n'intervienne que dans l'intérêt commun et d'aviser le Président que, de l'avis du Sénat, le présent gouvernement doit, dans les formes constitutionnelles, viser principalement les objectifs suivants sous l'empire de la Charte des Nations Unies:

- (1) Consentir librement à la suppression du droit de veto à l'égard de toutes questions concernant le règlement pacifique des situations et des différends internationaux ainsi que l'admission de nouveaux Etats Membres.
- (2) Elaborer des arrangements régionaux et autres tendant à la défense individuelle et collective conformément aux buts, principes et dispositions de la Charte.
- (3) Adhérer dans les formes constitutionnelles à tout arrangement régional ou autre, fondé sur un effort individuel constant et l'assistance réciproque, pour autant que lesdits accords intéressent la sécurité nationale.
- (4) Contribuer au maintien de la paix en faisant connaître son intention d'exercer le droit de défense individuelle ou collective prévu par l'article 51 dans le cas d'une agression armée portant atteinte à la sécurité nationale.
- (5) Ne rien négliger en vue d'en arriver à des ententes octroyant aux Nations Unies la puissance militaire prévue dans la Charte et de mettre les Etats Membres d'accord sur la nécessité de la réglementation générale et de la réduction des armements moyennant des garanties suffisantes.
- (6) S'il le faut, après l'affermissement des Nations Unies, reviser la Charte en temps opportun au moyen d'une conférence générale qui sera convoquée sous l'empire de l'article 109 ou par l'Assemblée générale.

LA SECURITE COLLECTIVE

Extrait d'un discours prononcé par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Louis-S. St-Laurent, à un dîner qui réunissait le 11 juin à Toronto un groupe d'exposants à l'Exposition internationale du commerce.

Il y a six semaines, j'ai déclaré à la Chambre des communes que les nations libres, ou du moins quelques-unes d'entre elles, seraient bientôt forcées de se consulter sur les moyens à prendre en vue d'établir une nouvelle ligue de sécurité collective sous l'empire de l'article 51 de la Charte. J'ai soutenu que le Canada devait adhérer à une telle ligue. J'ai ajouté que cette décision serait pour nous lourde de conséquences.

Pourquoi ma proposition a-t-elle obtenu l'appui unanime de tous les partis politiques? C'est, je crois, parce que tous les Canadiens s'accordent sur les principes dont notre politique étrangère doit s'inspirer.

En premier lieu, nous reconnaissons que le communisme totalitaire menace d'agression tous les pays démocratiques, y compris le Canada. Il compromet notre liberté et notre paix. Il met en péril les vertus et les valeurs de la civilisation chrétienne dont nous sommes les héritiers et les défenseurs.

En outre, nous savons tous maintenant ce que signifie le communisme totalitaire pour les peuples qu'il tyrannise. Nous avons vu les bolchévistes instituer en Russie un Etat tout-puissant et omniprésent dont l'histoire ne renferme pas d'exemple. Ils ont perfectionné l'arme la plus néfaste du régime tsariste, la police secrète. Bien qu'au dire des partis communistes le gouvernement soviétique soit le champion des opprimés, il exerce en réalité une domination plus despotique que jadis l'Allemagne nazie. Il a déjà asservi et assujetti à un régime de contrainte des millions d'hommes en Russie et dans dix pays de l'Europe orientale. Il nous a prouvé que les méthodes communistes de violence et de terreur restent impropres à instaurer la justice sociale. Il a beau soutenir que la lutte se livre aujourd'hui entre les éléments réactionnaires ou fascistes de l'extrême droite et les éléments progressistes ou communistes de l'extrême gauche, les partis réactionnaires sont ceux qui

favorisent l'Etat policier, qu'ils portent l'étiquette nazie, fasciste ou communiste. Les partis du progrès sont ceux qui préconisent une société libre. L'Etat policier, par ses méthodes de contrainte et d'enrégimentation, entrave tout progrès. Seule une société libre peut assurer le progrès social et spirituel. Les divisions qui règnent entre les partis démocratiques des nations libres ne sont rien en regard de l'abîme qui les sépare des régimes communistes et totalitaires.

La plupart des Canadiens s'en rendent parfaitement compte. Voilà pourquoi ils s'entendent sur les grandes lignes de notre politique extérieure. Nous sommes résolus de maintenir et d'affermir les valeurs et les vertus de notre civilisation que les sociétés totalitaires rejettent avec mépris. Nous respectons la dignité et l'inviolabilité de la personne humaine. Nous croyons que l'Etat est fait pour l'homme et non l'homme pour l'Etat. Nous reconnaissons que les hommes sont tous frères. Nous faisons cas de la pitié et de la compassion.

Il est odieux de prétendre qu'une troisième guerre mondiale est inévitable. Aucune guerre n'est inévitable. Nous nous efforcerons de prévenir un nouveau conflit en appuyant courtoisement, mais d'une façon pratique et tenace, aux Nations Unies, dans les institutions spécialisées et ailleurs, des programmes susceptibles d'abolir les désaccords et de favoriser la collaboration entre tous les pays.

Nous sommes d'avis que les Nations Unies doivent constituer une sorte de pont entre le monde libre et le monde russe. Nous comptons que l'amour de la justice et de la liberté, les vertus humaines et les profonds sentiments religieux du peuple russe provoqueront chez lui une transformation spirituelle.

Dans l'intérêt du monde communiste et du monde libre, il importe que les chefs des Etats totalitaires se rendent nettement compte qu'ils ne réussiront pas à élargir les cadres actuels de leurs régimes policiers par des attaques directes ou indirectes contre les nations libres sans venir à bout de nous tous. Pour asseoir la paix, il faut aujourd'hui que les pays du monde libre, sous la direction de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la France, acquièrent et conservent une supériorité absolue sur leurs adversaires et sur toute coalition possible d'adversaires, non seulement dans le domaine militaire, mais sur le plan économique et moral. Tout comme durant le dernier conflit, nous sommes engagés actuellement dans "une lutte pour la domination des esprits et des âmes".

La victoire militaire exige la mise en commun des risques et des ressources. Pour vaincre la guerre, les nations libres doivent également faire cause commune. Secourir un allié, ce n'est pas

faire l'aumône; c'est se prémunir soi-même. Désunies, les nations libres tomberont les unes après les autres sous les coups que la tyrannie totalitaire portera à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières. En s'unissant, elles garantiront la liberté et la paix de tous. Il nous faut non seulement le désir, mais la ferme volonté de nous unir.

DOCUMENTATION A CONSULTER

Le très honorable Mackenzie King:

Discours à la Chambre des communes (compte rendu officiel, séance du 17 mars).

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Louis-S. St-Laurent:

Déclaration à la séance plénière des Nations Unies, le 18 septembre.

Déclaration à la Chambre des communes en réponse à une question visant les représentants du Canada à la conférence de Bruxelles (compte rendu officiel, séance du 5 mars).

Déclaration sur la politique extérieure du Canada à la Chambre des communes (compte rendu officiel, séance du 29 avril).

Réponse à une question visant les relations du Canada avec l'Europe occidentale (compte rendu officiel, séance du 19 juin).

Allocution à un groupe d'exposants à l'Exposition internationale du commerce (Toronto) le 11 juin.

Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson:

Discours prononcé à l'occasion du banquet annuel du Board of Trade de Toronto, le 26 janvier.

Discours prononcé au congrès international de la Société Kiwanis à Los-Angeles, le 8 juin.

L'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Hume Wrong:

Allocution prononcée au collège de Gettysburg (Pennsylvanie) le 31 mai.

REUNION INTERNATIONALE D'ETUDIANTS

La Commission canadienne du Service international des étudiants organise un stage d'études pratiques qui se tiendra du 1^{er} juillet au 15 août à Schloss Ploen, dans la zone britannique d'occupation en Allemagne. Cette initiative tend à rapprocher les étudiants de l'Europe et de l'Amérique du Nord que la guerre et les circonstances politiques ont éloignés les uns des autres sur le plan intellectuel, à faire connaître les principes dont s'inspire la démocratie canadienne et à favoriser par l'exemple la liberté de pensée dans les universités.

Dix-neuf universités de toutes les régions du Canada se feront représenter à cette réunion par quarante-neuf étudiants choisis en raison de leurs qualités intellectuelles et morales. Le groupe comprendra en outre cinquante étudiants allemands et trente étudiants venant d'autres pays d'Europe.

Le programme d'études a été établi sous la direction du président de la Commission canadienne, M. Marcus Long, professeur à la faculté de philosophie de l'Université de Toronto. Parmi les conférenciers qui feront des cours, on remarque le président de l'Université de Saskatchewan, le docteur J.S. Thomson; le doyen de l'Université Laval, M. Adrien Pouliot; le doyen de l'Université Queens, M. A.V. Douglas; M. H. Fieldhouse, professeur à l'Université McGill; M. W. Line, professeur à l'Université de Toronto; le docteur R.F. McRae, de l'Université de Toronto; M. G. Whitmore, professeur à l'Université du Manitoba; M. G. Skilling, professeur à l'Université de Dartmouth et M. R.T. McKenzie, professeur à l'École d'économie politique de London.

La réunion aura lieu sous les auspices de la Division de l'éducation de l'élément britannique de la Commission de contrôle pour l'Allemagne, qui a mis à la disposition des étudiants un vieux château, des domestiques, des trains militaires et des vivres. Le Conseil canadien pour la reconstruction par l'UNESCO a collaboré à l'organisation du stage d'études. Il y a affecté \$16,500 en vue de l'achat d'aliments, de livres et d'autres articles. Les gouvernements provinciaux ont fourni une subvention de \$12,800 qui servira à acquitter les frais de déplacement. Les universités et les conseils d'étudiants ont également versé des contributions à cet égard.

Les ministères fédéraux des Affaires des anciens combattants et des Affaires extérieures ainsi que la Division de l'information du département d'Etat de Washington, l'Institution canadienne des affaires internationales, l'Association canadienne pour l'éducation des adultes et l'Association pour les Nations Unies ont réuni des livres et des publications à l'intention des stagiaires. Le Canadian Arts Council a en outre organisé une exposition de peintures à cette fin.

LA DEFENSE DU CANADA

Extrait d'un discours du ministre de la
Défense nationale, l'honorable Brooke
Claxton, à la Chambre des communes, le
24 juin 1948.

La politique extérieure d'un pays qui ne médite aucune agression tend principalement à sauvegarder, par des mesures pacifiques, sa liberté et sa tranquillité, ~~comme s'il ne soit pas~~ forcé de recourir aux armes. Mais quand autour de lui la situation s'assombrit, il doit renforcer ses moyens de défense afin de s'assurer de la victoire si la guerre se déclare.

Pour se rendre compte des relations étroites entre les affaires extérieures et la défense, il suffit de se rappeler que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures fait partie du comité de défense du cabinet. Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures assiste aux réunions du comité de défense du cabinet et à celles du comité des chefs d'état-major. Le ministère des Affaires extérieures collabore en outre avec les services de renseignements et d'organisation des trois armes.

Un pays de puissance moyenne dans la situation géographique où se trouve le Canada ne peut songer à faire la guerre seul. Il n'y a aujourd'hui qu'un agresseur possible. Le seul conflit auquel le Canada prendrait part serait un conflit universel, une guerre totale. Si jamais notre pays est attaqué, ce sera au cours d'un tel conflit. Si notre armée doit marcher au combat, ce sera aux côtés de celles que mettront sur pied des puissances amies. Tel est le principe dont s'inspire notre programme de défense. De là nos ententes avec le Royaume-Uni ainsi que notre accord de défense concerté avec les Etats-Unis. De là également notre volonté avouée d'être partie à la création d'une nouvelle ligue de sécurité collective groupant, sous l'empire de l'article 51 de la Charte, les pays de l'Europe occidentale et du Nord de l'Atlantique.

Le premier ministre et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ont fait nettement connaître notre décision qui a mérité les suffrages de la grande majorité des Canadiens. L'unanimité s'est faite autour de notre politique étrangère parce qu'elle tient compte des principaux intérêts de la nation. Tout Canadien est prêt à défendre son pays par tous les moyens, c'est-à-dire tout Canadien qui n'est pas communiste. Il existe, on le sait, bien des façons de protéger le pays contre le communisme. Il ne faut en négliger aucune.

La question, toujours difficile à traiter, l'est aujourd'hui plus que jamais. L'élément de temps n'a jamais tenu dans la vie d'une nation une place plus importante ni suscité tant d'obstacles. Nous vivons à une époque de changement et de progrès. Qui oserait prédire la tournure des événements et leurs conséquences? N'hésitons pas à jeter par-dessus bord les conceptions et les méthodes périmées tout comme les armes désuètes. Nous avons constamment les yeux fixés sur l'avenir. Deux fois l'an, les chefs d'état-major présentent un rapport collectif au comité du cabinet chargé de la défense. Leurs équipes d'organisation travaillent sans relâche. Elles revisent constamment les plans, les possibilités et les probabilités dans l'attente d'une guerre immédiate ou lointaine.

Les projectiles dirigés, les bombes atomiques, les avions à propulsion thermique, les sous-marins à grande vitesse et nombre de nouvelles armes du même genre ont naturellement suscité des conjectures. On a tellement parlé de la guerre "à coups de pousoir" que bien des gens la croient sur le point d'éclater. Or, au dire de tous les hommes de science et des militaires dignes de foi que je connais, nous n'en sommes pas encore là.

En outre, nos propres expériences confirment l'avis exprimé par la plupart des autorités, selon lequel toute attaque déclenchée contre l'Amérique du Nord dans un avenir prochain ne tendrait qu'à faire diversion, à semer la panique dans notre continent pour que nous affections à la défense passive une somme disproportionnée au péril. Enfin, il y a lieu de penser qu'un agresseur éventuel muni d'armes atomiques les lancerait sur les objectifs de grande importance stratégique. Il est peu probable qu'un tel assaillant se serve bientôt de ces armes contre le Canada. Il est à peu près certain que notre pays ne deviendra de sitôt ni le Bikini ni la Belgique de la prochaine guerre. Afin de bien remplir notre rôle, nous devons nous rendre compte que le problème de notre défense nationale est de solution difficile et ne saurait se régler d'un seul coup. On n'achète pas à prix d'argent une facile garantie de sécurité. Il faut la mériter par un travail patient et persévérant. Une longue période d'incertitude s'ouvre pour des pays comme le Canada. Ayons l'esprit ouvert et le cœur ferme. Aidons-nous les uns les autres. C'est ainsi que nous serons en mesure de surmonter les obstacles qui surgissent à chaque pas.

Craignons que l'Union soviétique, sans changer vraiment d'orientation, ne se montre soudain disposée à collaborer avec nous dans le dessein bien arrêté d'endormir la vigilance des peuples de l'Amérique du Nord et de l'Union occidentale. Mais gardons-nous de tenir la guerre pour inévitable. N'allons pas non plus engager nos ressources à venir dans des dépenses, des fournitures et des projets qui seront passés de mode à l'heure du danger. Parce que le Canada est contigu aux Etats-Unis on tient pour admis qu'il doit jouer un rôle identique. Les Canadiens s'imaginent volontiers que leur pays dépensera et s'armera dans la même proportion que son voisin uniquement parce que les deux nations ont à coeur un grand nombre d'intérêts communs. Dans la pratique, toutefois, par suite de leur différence de taille, leurs difficultés ne sont pas du même ordre, leurs lignes de conduite ne peuvent se ressembler. Les Etats-Unis sont la plus grande puissance du monde. Il faut tenir compte des conséquences qui découlent de ce fait dans tous les coins de l'univers.

Au cours des deux guerres mondiales le Canada a prouvé qu'il était en mesure d'apporter une grande, je dirai même une prodigieuse contribution à la victoire. Pendant et depuis les hostilités il a favorisé le rétablissement de la paix dans la mesure de ses moyens autant, sinon plus, que tout autre pays. Il n'en reste pas moins que nos troupes ne pourraient seules arrêter les Russes ni porter un coup décisif dans un conflit général. Nous voulons mettre sur pied une armée capable de défendre notre territoire et de remplir les obligations que nous aurons contractées envers d'autres pays en vertu de mesures de sécurité collective agréées par le Parlement et la population.

A la lumière de ces faits, examinons les objectifs du Canada en matière de défense. Nous devons

- (1) réunir les effectifs jugés nécessaires pour défendre le Canada contre toute attaque soudaine et directe dont il pourrait être l'objet dans un avenir rapproché;
- (2) constituer les personnels nécessaires aux opérations, à l'administration, aux fournitures, à l'instruction ainsi qu'aux cadres de réserves de façon à les augmenter rapidement au besoin;
- (3) élaborer de concert avec d'autres nations libres des projets de défense collective fondés sur l'effort personnel et l'aide mutuelle en vue de sauvegarder la paix et de prévenir l'agression.

Nous prenons les mesures qui s'imposent afin que les trois armes, de concert avec nos vastes établissements agricoles et industriels, puissent répondre aux exigences de l'heure. Toutes ces forces doivent collaborer entre elles et avec d'autres. La défense est devenue une affaire complexe qui doit être équilibrée, organisée et orientée selon un plan défini. Nous dressons aujourd'hui nos programmes cinq et même dix ans à l'avance, en tenant compte des modifications qu'il faudra y apporter de temps à autre. Toute notre activité forme le fondement où viendront s'appuyer nos initiatives futures quelles qu'elles soient. Nos plans sont flexibles. Si, comme nous l'espérons, l'Union occidentale donne lieu à un programme de défense de l'Atlantique septentrional, nous devons peut-être les modifier, de même que plus tard, si une entente encore plus vaste s'élabore sous l'égide de la Charte des Nations Unies que le Parlement a approuvée.

On ne saurait mettre en doute la qualité des troupes que nous sommes en train de constituer. Il importe non seulement que nos soldats soient prêts à servir, mais aussi que leurs proches et que leurs concitoyens soient fiers d'eux, les respectent et les admirent. Même quand les journaux n'annoncent pas de catastrophe et qu'aucun ennemi ne nous menace, nos armées continuent de travailler en faveur de la paix. Deux guerres mondiales et une crise économique nous prouvent que personne n'a le droit de se désintéresser de la sécurité de son voisin. Nous devons, de concert avec les autres nations, continuer à favoriser le maintien de la paix et l'établissement de conditions propres à la sauvegarder chez nous comme à l'étranger. Nous organisons notre défense de manière à répondre aux besoins et aux obligations que tout Canadien qui se respecte nous reconnaît.

STAGIAIRES DES NATIONS UNIES

Les Nations Unies ont accordé à M^{lle} Suzanne Barrier et M. Allyre-Louis Sirois des postes de stagiaires durant l'été 1948. Le secrétaire général a reconnu que le Conseil de nomination a dû faire un choix dans des circonstances extrêmement difficiles, étant donné le grand nombre de candidats compétents et le peu de postes disponibles. Sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires par l'Assemblée générale, le programme des stagiaires se poursuivra en 1949.

SERVICE D'INFORMATION DES
NATIONS UNIES

Le Comité consultatif des experts en matière d'information des Nations Unies s'est réuni à Lake Success (New-York), du 25 mai au 3 juin 1948, afin d'examiner le travail accompli par le Département de l'information des Nations Unies et d'étudier les moyens à prendre pour renseigner le public mondial au sujet des Nations Unies.

Les experts suivants assistaient à cette réunion: MM. Raul Noriega (Mexique), président; Jhiri Hronek (Tchécoslovaquie), vice-président; Vernon Bartlett (Royaume-Uni), rapporteur; Elmano Cardim (Brésil); F.M. De Mello (Inde); Davidson Dunton (Canada); Georges Huisman (France); Simon Koster (Pays-Bas); Charles Malik (Liban); F.A. Mendieta (Nicaragua); Finn Moe (Norvège); Whitelaw Reid (Etats-Unis) et T'ang (Chine).

Dix conseillers y ont également pris part, de même que des observateurs désignés par huit institutions spécialisées.

Scepticisme général

Dans le préambule de son rapport, le comité note chez le public en général un scepticisme à l'égard des Nations Unies provoqué par la situation mondiale, le manque de progrès encourageants dans les affaires politiques, et l'importance que les journaux donnent aux désaccords. Ce scepticisme met obstacle à la "compréhension des buts que se proposent les Nations Unies et du travail qu'elles accomplissent dans le monde". Le comité croit que cet état de choses disparaîtrait en grande partie, et que les Nations Unies réussiraient à mieux faire comprendre leurs réalisations et leurs fins, si, en plus de leur activité actuelle, elles s'efforçaient:

- a) de renseigner le public sur les travaux pratiques accomplis par les Nations Unies et par les institutions spécialisées, tant au point de vue économique et social qu'au point de vue humanitaire;

- b) de mettre le public au courant des fonctions et des limitations des Nations Unies et de la Charte;
- c) de faire ressortir que, dans les circonstances, les Nations Unies constituent l'unique mécanisme politique mondial au sein duquel les gouvernements soient convenus de coopérer et dont les récents événements aient prouvé l'efficacité.

Le comité devait aussi se rappeler que nombre de gens dans de grandes étendues de pays se trouvent encore dans l'impossibilité matérielle de se renseigner exactement au sujet des Nations Unies. Les difficultés d'après-guerre, y compris l'encombrement des voies d'émission radiophoniques sur ondes courtes, la pénurie de papier-journal en Europe et en Asie, ainsi que la disette d'outillage technique qui continue de se faire sentir dans la plupart des pays, créent de nombreux obstacles à la diffusion des nouvelles et des renseignements concernant les Nations Unies.

Recommandations générales

Dans son rapport, le comité fait les recommandations suivantes:

- (1) Il reconnaît que, comme tout autre service d'information, le Département de l'information ne peut fonctionner avec le maximum d'efficacité qu'à la condition d'être en contact direct avec les gens et les organismes qu'il dessert. Le comité fait ressortir à ce sujet l'importance du travail fourni par les centres d'information, et la nécessité pour le département de toujours connaître l'idée que le public se fait des Nations Unies, dans toutes les parties du monde.
- (2) Dans son rapport, le Comité consultatif de Londres recommandait que le Département de l'information "prête surtout son concours aux organismes d'information gouvernementales ou autres déjà établis, et qu'il profite de la coopération de ces organismes pour renseigner le public au sujet des Nations Unies". Le comité consultatif réaffirme ce principe et se déclare satisfait de la façon dont cette ligne de conduite a été suivie par le Département de l'information.
- (3) Il importe particulièrement de trouver de nouveaux moyens d'aider et d'encourager les représentants des divers organes d'information publique à visiter le siège

des Nations Unies afin d'être mieux en mesure de renseigner le public sur le travail accompli par l'ONU.

- (4) Il s'ensuit logiquement qu'il faudrait multiplier les centres d'information des Nations Unies et leur donner plus d'ampleur.
- (5) Les Nations Unies et les institutions spécialisées forment un ensemble qu'il faudrait présenter au public comme un seul tout. Chaque fois qu'il est fait mention des Nations Unies dans les recommandations qui vont suivre, c'est en réalité des Nations Unies et des institutions spécialisées qu'il s'agit. Le comité recommande, par conséquent, que le système actuel de coordination des programmes d'information des Nations Unies et des institutions spécialisées soit élargi et renforcé. Cela serait plus logique, plus économique et propre à donner des Nations Unies une idée plus complète.

Consultation d'experts

- (6) Le comité estime qu'il est de première importance que, dans la préparation et l'exécution de ses programmes, le Département de l'information ait recours le plus possible aux conseils experts des représentants des divers organes d'information des Etats Membres. C'est pourquoi il appuie la suggestion que le premier Comité consultatif technique de l'information faisait au Secrétaire général, de convoquer de temps en temps un comité consultatif d'experts en matière d'information; il suggère de plus qu'on demande à ces experts de se réunir tous les deux ans afin de conférer avec les associations professionnelles des divers organes d'information.
- (7) Le comité tient à souligner les recommandations qui ont trait à l'établissement, le plus tôt possible, d'un système de télécommunications des Nations Unies. Cette initiative nécessiterait l'installation d'émetteurs à ondes courtes au siège permanent et l'attribution des fréquences nécessaires. Ce système, en plus de permettre la transmission de programmes aux Etats Membres, permettrait au département de communiquer rapidement et plus économiquement avec les divers centres d'information du monde et les Etats Membres. A moins de posséder leurs propres moyens

de télécommunications, les Nations Unies ne peuvent être assurées de pouvoir continuer à radiodiffuser leurs programmes comme elles le font actuellement. En outre, il ne faut pas oublier qu'en cas d'urgence, ces installations pourraient fort bien être l'unique moyen par lequel l'Organisation serait en mesure de s'adresser directement au monde.

Distribution des publications

- (8) A l'heure actuelle, la distribution des publications, films, images, enregistrements, affiches et documents officiels des Nations Unies est sérieusement entravée et retardée par certaines difficultés douanières. Les Nations Unies devraient demander aux Etats Membres de n'imposer aucune restriction de douane au passage de ces articles et même, au lieu de les traiter comme des produits étrangers, d'en faciliter davantage l'entrée. Elles devraient en outre accepter les paiements sur ce genre d'articles en monnaie des pays intéressés.
- (9) Le comité fait observer qu'on doit s'adresser aux gens en se servant de mots et de symboles faciles à comprendre. En limitant le service d'information aux cinq langues officielles des Nations Unies, on en restreint aussi l'efficacité. Le comité recommande fortement que les communiqués aux journaux, programmes de radio, publications, et le reste, soient fournis aux Etats Membres, autant que possible dans leur propre langue.
- (10) Etant donné que l'illustration par l'image a toujours été à travers les âges l'un des moyens les plus efficaces d'expression et d'information, on pourra se servir avec avantage de tous les modes modernes d'information visuelle pour appeler continuellement l'attention du public sur les buts, les efforts et l'activité des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Il importe donc au plus haut point que le Département de l'information fournisse au public, dans le

monde entier, le plus grand nombre possible de films, photographies, et autres informations visuelles illustrant de façon très simple les buts et les réalisations des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La presse des Nations Unies

(11) Vu l'importance, l'envergure et le coût d'un programme de publication vraiment efficace, les Nations Unies devraient étudier la possibilité d'établir une presse indépendante des Nations Unies, ou financée par elles, et avec laquelle elles entretiendraient des relations contractuelles semblables, d'une façon générale, à celles qui existent entre un auteur et son éditeur. Cet arrangement, en mettant les Nations Unies à même de profiter de vastes moyens d'édition et de distribution déjà existants, leur permettrait d'augmenter considérablement la circulation de leurs publications sans dépenses supplémentaires. Les Nations Unies, bien entendu, garderaient en ce cas toute autorité sur l'orientation de leurs publications officielles.

(12) Il est à craindre que les programmes offerts par la presse, la radio et le cinéma ne perdent de leur efficacité s'ils ne sont pas secondés suffisamment par l'enseignement et les réunions publiques. Pour être en mesure de saisir l'actualité des Nations Unies, il faut connaître le fonctionnement des organisations internationales. On pourrait dissiper les malentendus par la méthode de la "boîte aux questions", développer au moyen de réunions publiques la fidélité à des idéaux communs et prévenir, par une action collective, les sentiments de frustration que fait naître tout espoir trompé.

Le comité favorise particulièrement:

- a) l'enseignement dans les écoles des choses touchant les Nations Unies, car il n'oublie

pas qu'en passant par les familles, cet enseignement aura sa répercussion sur les collectivités;

- b) l'organisation de campagnes de discours par des orateurs, soit officiels soit bénévoles;
- c) les services d'information que fournissent les organisations non gouvernementales.

(13) Le comité a été frappé de l'ignorance qui se manifeste à l'égard des Nations Unies dans plusieurs des pays qui ne font pas partie de l'Organisation. Il recommande fortement que les services d'information des Nations Unies s'étendent autant que possible à ces pays.

Le reste du rapport énonce des vœux spécifiques concernant les divers moyens d'information.

ESCALE DE LA JEANNE D'ARC

Le croiseur JEANNE D'ARC, arrivé à Montréal le 24 mai, est parti le 4 juin pour Casablanca d'où il gagnera Toulon. Ce bâtiment école d'application ramène en France les cendres du professeur Julian Perrin et les chefs-d'oeuvre de la tapisserie française qui ont été exposés ces derniers mois à Chicago, New-York et Montréal. Lancée en 1930, la JEANNE D'ARC effectue sa dixième croisière d'instruction. Au cours des hostilités elle a participé à la protection des convois de l'Atlantique ainsi qu'aux opérations de Croise et d'Italie. C'est la première visite de cette unité de la marine française à Montréal depuis 1934.

L'ORGANISATION DE L'AVIATION
CIVILE INTERNATIONALE

La deuxième assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale s'est tenue à Genève du 1er au 22 juin. Trente-neuf Etats contractants, sur un total de quarante-huit, y étaient représentés. A la première séance plénière, le directeur général de l'aviation civile française, M. Max Hymans, a été élu président de l'assemblée. La délégation du Canada était dirigée par le représentant du Canada au conseil permanent de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le brigadier C.S. Booth. Elle comprenait en outre le vice-maréchal de l'air Alan Ferrier, commissaire des transports aériens, M. Stewart Graham, surintendant des règlements du service aérien au ministère des Transports et M. O.B. Stoner, du ministère des Affaires extérieures, ainsi que les conseillers suivants: le commandant d'escadre Marlowe Kennedy, attaché de l'Air à l'ambassade du Canada en Belgique et M. A.V. Rosevear, C.R., avocat général adjoint des chemins de fer Nationaux.

La plupart des questions dont l'assemblée annuelle a été saisie ressortaient des délibérations du conseil au cours de l'année 1947-1948. L'assemblée a adopté la plupart des recommandations du conseil, après en avoir modifié quelques unes. Afin de ne pas disperser ses efforts elle a réparti les travaux entre quatre commissions dont l'examen a porté sur des questions administratives, techniques, économiques et juridiques. Ces commissions, après avoir examiné les sujets relevant de leur compétence, ont soumis plusieurs rapports à l'approbation de l'assemblée.

Trois des décisions de l'assemblée revêtent une importance capitale aux yeux du Canada et de toutes les nations qui ont appuyé sans restrictions les buts de l'organisation:

- (1) L'assemblée a agréé à l'unanimité les demandes d'admission de l'Autriche et de la Finlande. En conformité de l'article 93 de la Convention de l'aviation civile internationale, l'Autriche, dont la demande d'admission a déjà été approuvée en 1947 par l'Assemblée générale des Nations Unies, deviendra membre actif de l'Organisation de l'aviation civile internationale dès qu'elle aura déposé auprès du gouvernement des Etats-Unis son acte d'adhésion à la convention.

Conformément aux mêmes dispositions, la Finlande doit attendre que la prochaine assemblée générale des Nations Unies agrée sa demande pour être admise à l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'admission de ces deux pays de l'Europe orientale étend la portée des travaux de l'organisation.

(2) L'assemblée a adopté également une résolution prévoyant l'établissement d'une commission permanente de la navigation aérienne en vertu de l'article 54 de la convention. On n'a pas encore donné suite à la disposition précitée. De l'avis du Canada et de plusieurs autres pays, le Comité de la navigation aérienne, formé sous l'empire de l'accord provisoire, n'était pas en mesure d'exécuter les fonctions d'ordre technique dont on voulait charger la Commission de la navigation aérienne. Les considérations nationales et politiques que faisaient valoir les membres du conseil représentés à ce comité lui rendaient en effet la tâche impossible. L'assemblée en est donc venue à la conclusion qu'aucun Etat contractant ne devait compter plus d'un représentant à la Commission de la navigation aérienne. Désormais le conseil, en désignant les membres de la commission, devra tenir compte de la situation géographique des pays qu'ils représentent, afin qu'elle puisse assumer les principales attributions de l'organisation, celles d'établir et d'améliorer des normes et des pratiques visant à assurer l'uniformité et la sécurité d'exploitation des services de transport aérien.

(3) L'assemblée a manifesté nettement le désir de préciser les pouvoirs du conseil. On a résolu de ne convoquer d'assemblée générale qu'à tous les trois ans. Dans l'intervalle, les assemblées auront une portée plus restreinte et se contenteront d'examiner certaines questions administratives de caractère urgent. L'an prochain, l'assemblée se tiendra au siège permanent de l'organisation, à Montréal. L'assemblée qui vient de se terminer n'a pas été assombrie, comme celle de 1947, par des problèmes politiques. L'organisation s'est affermie et la plupart des délégations se sont conformées aux directives de ses fondateurs qui lui ont confié la tâche de perfectionner la théorie et la technique de la navigation aérienne et de favoriser l'essor du transport aérien.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

La Question de Palestine

Le débat sur la Palestine au Conseil de sécurité a porté principalement sur les moyens de faire respecter la suspension d'armes de quatre semaines acceptée par les Juifs et les Arabes le 11 juin. Le médiateur des Nations Unies, le comte Folke Bernadotte, avait carte blanche pour déterminer dans le détail les conditions de la trêve et pour mettre les deux parties d'accord sur la période postérieure à l'expiration de l'armistice. Il a réussi à régler les problèmes épineux de l'immigration des combattants et du transport des approvisionnements pendant la trêve. Il s'est buté cependant au refus des Arabes de discuter tout projet de solution prévoyant le partage de la Palestine et à l'opposition des Juifs à la création d'un Etat unitaire. Au cours du mois, le médiateur a négocié avec les représentants des deux adversaires dans l'île de Rhodes. Le 28 juin, il a présenté aux Etats arabes et aux Juifs des propositions susceptibles, à ses yeux, de donner lieu à une entente.

Le comte Bernadotte avait invité les trois pays représentés à la Commission de trêve du Conseil de sécurité, la Belgique, la France et les Etats-Unis, à désigner des observateurs militaires pour le seconder dans sa tâche. Le Conseil de sécurité a rejeté une proposition de l'URSS tendant à permettre à tous les membres du conseil de se faire représenter en Palestine par des observateurs militaires. Le délégué du Canada, le général A.G.L. McNaughton, a souligné qu'il appartenait aux membres de la Commission de trêve de fournir un tel appui. Les trois pays en cause étaient convenus d'assurer des aides au médiateur. Aucune autre nation n'avait le droit de nommer des représentants, comme le prétendait le représentant de l'Ukraine. Seuls l'URSS et l'Ukraine ont appuyé la proposition soviétique. Les neuf autres membres du conseil se sont abstenus.

Le médiateur a prié tous les Etats Membres de faire rapport des mesures qu'ils avaient prises pour donner suite à la résolution de trêve du 29 mai. Le gouvernement canadien a déclaré, par l'intermédiaire du secrétaire général, que le Canada prenait toutes les mesures administratives propres à prévenir le passage en Palestine, en Egypte, en Iraq, en Arabie Saoudite, en Transjordanie,

en Syrie, au Yémen et au Liban, de personnes d'âge militaire domiciliées au Canada. Il a rappelé en outre que l'exportation de matériel de guerre était sujette à son approbation. Or aucune approbation de ce genre n'avait été accordée depuis plusieurs années. L'exportation de matériel de guerre du Canada en Palestine ou dans les Etats arabes ne serait pas autorisé au cours de la trêve.

L'Energie atomique

Lorsque le Conseil de sécurité a été saisi du troisième rapport de la Commission de l'énergie atomique, les Etats-Unis ont proposé que le conseil reconnût les conclusions générales et les vœux renfermés dans le premier rapport ainsi que les recommandations précises du deuxième rapport comme indispensables à l'établissement d'un régime efficace de contrôle international. La résolution invitait en outre le conseil à approuver le rapport et à renvoyer les trois documents en cause à l'Assemblée générale. L'URSS a exercé son droit de veto pour rejeter la résolution. Le représentant du Canada a ensuite proposé que les rapports ainsi que le compte rendu des délibérations du conseil à ce sujet soient simplement communiqués à l'Assemblée générale à titre de "question d'intérêt capital". Le président ayant décidé que le droit de veto ne pouvait s'exercer en l'occurrence, la proposition a été adoptée par un vote de 9 à 0, l'URSS et l'Ukraine s'abstenant. Le représentant du Canada, le général McNaughton, a fait valoir que la Commission de l'énergie atomique ayant été établie par l'Assemblée générale, cette dernière devait être mise au courant de la situation où se trouvait la commission. Il a exprimé en outre l'espoir que les représentants de l'URSS et de l'Ukraine finiront par reconnaître la sincérité et la bonne foi de ceux qui ont rédigé les propositions agréées par la majorité.

L'Espagne

Le Conseil de sécurité a examiné brièvement la question de savoir si la résolution de l'Assemblée générale visant l'Espagne devait figurer à l'ordre du jour. La résolution du 17 novembre 1947 affirmait en effet que le Conseil de sécurité exercerait son autorité dès que la situation en Espagne l'exigerait. Le président du conseil, M. Faris el Khouri, représentant de la

Syrie, a proposé que le conseil se contente de prendre acte de la résolution de l'Assemblée, étant donné qu'aucun fait nouveau ne s'était révélé. L'Union Soviétique et l'Ukraine ont soutenu qu'avant de prendre une telle décision il importait d'examiner les grandes lignes de la Question d'Espagne. Le délégué du Canada a rétorqué que le conseil n'était pas tenu d'intervenir à moins que la situation ne mit en danger la paix du monde. Or, rien ne laissait prévoir une telle tournure des événements. A la mise aux voix, l'URSS et l'Ukraine ont voté en faveur de l'inscription de la résolution à l'ordre du jour. L'Argentine a voté contre, tandis que les huit autres Membres se sont abstenus.

Autres affaires étudiées au Conseil de sécurité

L'intervention du Conseil de sécurité a prévenu les hostilités au Cachemire et en Indonésie. La situation cependant reste trouble dans ces deux régions. Le Conseil de sécurité a constitué une Commission pour le Cachemire chargée d'enquêter sur les difficultés actuelles et sur d'autres différends entre l'Inde et le Pakistan. Bien que ces deux derniers pays aient refusé de s'entendre sur nombre de sujets controversés, ils ont consenti à s'aboucher avec la commission dès son arrivée. Le 3 juin, le conseil a adopté une résolution ordonnant à la commission de se rendre sans délai sur le théâtre du conflit en vue de régler le différend et de faire rapport au conseil de l'état des autres questions en litige. Le Canada a appuyé cette proposition.

Par suite des efforts de la Commission des bons offices du Conseil de sécurité, réunissant des représentants de l'Australie, de la Belgique et des Etats-Unis, les Pays-Bas et la république d'Indonésie ont signé un accord de trêve le 17 janvier et convenu d'un terrain d'entente pour le règlement pacifique de leur différend. Au cours du mois de juin, le conseil a examiné les quatre rapports de la Commission des bons offices et proposé à l'unanimité qu'elle poursuive ses travaux en vue du règlement pacifique de la situation en Indonésie.

Commission intérimaire

La Commission intérimaire de l'Assemblée générale a chargé trois sous-commissions d'étudier les mesures à prendre quant au règlement pacifique des différends, aux restrictions concernant

l'exercice du droit de veto au Conseil de sécurité et à l'activité future de l'organisme. Le Canada a fait partie de la sous-commission chargée d'étudier la question du vote au Conseil de sécurité. Le représentant du Canada a rempli, pendant quelque temps, le rôle de rapporteur de la sous-commission dont les travaux ont porté principalement sur les décisions du conseil relatives à de simples questions de procédure ne revêtant pas une importance suffisante pour exiger l'unanimité des grandes puissances, afin de soustraire au droit de veto nombre de questions auxquelles il s'applique actuellement. La Commission intérimaire doit étudier ce rapport en séance plénière avant de le soumettre à l'Assemblée générale. Il est probable cependant que les vœux précités ne se réaliseront que si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité les approuvent. L'URSS n'a pas participé à ces discussions préliminaires.

La sous-commission chargée de se prononcer sur l'opportunité de constituer la Commission intérimaire en organisme permanent a recommandé une prorogation d'un an. Elle a en outre proposé que la commission soit autorisée à recevoir des rapports des comités ad hoc et des commissions de l'Assemblée générale. Ces dispositions tendent à remédier à certaines difficultés qui ont surgi lorsque la Commission pour la Corée a consulté la Commission intérimaire sur la tenue d'élections en Corée. Cette dernière l'avait alors autorisée à tenir des élections dans la partie septentrionale du pays. Le Canada s'était opposé à cette décision en faisant valoir que de telles instructions étaient anti-statutaires puisque la commission n'était pas en mesure de modifier les résolutions de l'Assemblée générale. La résolution de l'Assemblée générale ordonnait en effet à la Commission pour la Corée de tenir des élections dans toutes les régions du pays.

Réunions internationales des institutions spécialisées

A la trente-et-unième conférence générale de l'Organisation internationale du travail qui s'est ouverte à San-Francisco le 17 juin et qui réunissait les représentants des gouvernements, des patrons et de la main-d'oeuvre de tous les Etats Membres, le représentant du Canada, M. Percy Bengough, a été élu à l'une des trois vice-présidences. La conférence a étudié l'opportunité d'adopter une réglementation internationale visant l'ensemble des relations industrielles. En réponse à un questionnaire distribué aux Etats Membres avant la conférence, le Canada a fait connaître qu'il favorisait l'adoption d'une telle réglementation. Le débat a porté également sur les conventions internationales du travail, les traités relatifs à la liberté

d'association et l'organisation des services nationaux de l'emploi. Le docteur G.D.W. Cameron, sous-ministre de la Santé, a dirigé la délégation du Canada à la première Assemblée mondiale de la Santé qui s'est ouverte à Genève le 24 juin. Cet organisme tend à établir une Organisation mondiale de la Santé ayant compétence sur toutes les questions internationales concernant l'hygiène. Durant ce stade préliminaire l'Organisation mondiale de la Santé a été l'une des institutions spécialisées des Nations Unies les plus efficaces et les moins critiquées. L'ancien sous-ministre fédéral de la Santé, le docteur Brock Chisholm, remplit les fonctions de secrétaire de la Commission intérimaire de l'OMS depuis sa fondation. Sur des subventions dont le total s'établit à environ 6 millions de dollars, le Canada affectera l'an prochain quelque \$200,000 aux travaux de l'OMS.

L'Enseignement des buts et principes des Nations Unies

Les ministères provinciaux de l'Instruction publique ont étudié la résolution de l'Assemblée générale en date du 17 novembre 1947 invitant les Etats Membres à prendre des mesures pour favoriser l'enseignement des buts, des principes et de l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans les écoles. Dans certaines provinces, des programmes d'études ont déjà été inaugurés; en d'autres il est question d'instituer des cours d'études sur les Nations Unies. La résolution, dont le texte a été communiqué aux gouvernements provinciaux, demandait des rapports sur les mesures adoptées à cette fin. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a déclaré aux provinces qu'il serait heureux de transmettre leurs rapports aux Nations Unies. Il a adressé en juin un résumé des rapports provinciaux au Secrétaire général.

EXPOSITION DE LIVRES CANADIENS A PARIS

Une exposition de livres canadiens s'est tenue récemment dans la Cité universitaire. L'exposition, réunissant quelque 500 ouvrages en français et en anglais, avait été organisée par les maisons d'édition canadiennes de concert avec les ministères du Commerce et des Affaires extérieures. L'ambassadeur du Canada en France, le major-général George P. Vanier, a accueilli un grand nombre de Parisiens à la Maison canadienne. Parmi les visiteurs on remarquait le président de la Chambre syndicale des imagiers, M. Gérardin, le président de l'Accueil franco-canadien, M. Etienne Gilson et M. Marx, ministre plénipotentiaire, Service des relations culturelles du ministère des Affaires étrangères.

VISITE DU GOUVERNEUR GENERAL AU BRESIL

Son Excellence le Gouverneur général du Canada, le vicomte Alexander de Tunis, a fait un séjour d'une semaine à Rio-de-Janeiro au cours du mois de juin. C'est également a titre d'ancien commandant en chef des armées alliées en Méditerranée, qui comprenaient au cours du dernier conflit des troupes brésiliennes, que lord Alexander a entrepris ce voyage. C'est la première fois, cependant qu'un Gouverneur général du Canada se rend en Amérique latine avant l'expiration de son mandat.

Le Gouverneur général, accompagné de Lady Alexander et de sa fille, l'honorable Rose Alexander, a été accueilli à l'aéroport de Rio-de-Janeiro par le président du Brésil, le général Dutra. Parmi les dignitaires qui ont pris part à la cérémonie, on remarquait l'ambassadeur du Canada au Brésil, M. J.S. Macdonald.

Pendant leur séjour, leurs Excellences ont assisté à plusieurs réceptions, au cours desquelles le Gouverneur général a retrouvé quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes, entre autres le maréchal Mascarenhas de Moraes qui commandait le Corps expéditionnaire brésilien en Italie. A l'occasion d'une revue, lord Alexander a reçu du ministre de la Guerre la Medalha da Campanha. Il a aussi visité la Chambre des Députés, la Cour suprême et le Sénat, où il a été salué en sa double qualité de chef militaire et de Gouverneur général du Canada, "l'un des grands pays de l'avenir, auquel le Brésil est uni par les mêmes intérêts et surtout par des liens affectueux de solidarité continentale".

Lord Alexander a rappelé à son tour l'amitié qui rapprochait les deux pays. Il a ajouté quelques mots en portugais avant de poursuivre: "J'espère que ces attaches entre votre patrie et la mienne ne cesseront de s'affermir". Puis, il a signalé l'importance croissante du commerce entre le Canada et le Brésil. "Nos deux pays, a-t-il dit, sont renommés partout pour leur amour de la paix. Ils ne recourront aux armes qu'après avoir éprouvé tous les moyens possibles d'arbitrage et de conciliation."

A la fin d'un banquet donné en l'honneur du Gouverneur général, le président a exprimé sa joie d'accueillir lord Alexander a titre de représentant d'une grande nation alliée dont la culture participait à la fois des idéaux latins et anglo-saxons et dont "le concours reste si utile dans l'établissement d'une paix durable".

NOMINATIONS ET MUTATIONS

Nominations

M. Albert Edward Ritchie est nommé fonctionnaire du service extérieur. M. Ritchie est né à Andover (N.-B.) en 1916. Après avoir terminé ses études à l'Université de Mount Allison, il a fait un stage à Oxford de 1938 à 1939 en qualité de boursier Rhodes. En 1940, il a accepté un poste de préposé aux recherches à la Division du commerce de guerre de l'ambassade du Royaume-Uni à Washington. Il devenait en 1944 troisième secrétaire à l'ambassade du Canada à Washington. Depuis 1946, il a fait partie du personnel de la délégation canadienne aux Nations Unies. M. Ritchie occupe un poste au haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

M. Anthony G.S. Griffin est nommé fonctionnaire du service extérieur. Né en Angleterre en 1911, M. Griffin a fait ses études à l'Université de Toronto et au Collège Royal Militaire de Kingston. En 1935 il devenait directeur de la succursale d'Hamilton de la Standard Life Insurance Company of Edinburgh. Il a servi durant la guerre dans la marine en qualité de commandant. Nommé en 1945 adjoint à l'exécutif, à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il est devenu secrétaire de la commission au début de 1945.

M. Allan Sydney McGill est nommé fonctionnaire du service extérieur. Né à Smithers (C.-B.) en 1922, il terminait en 1948 ses études à l'Université de Colombie-Britannique. Avant d'entrer au service du ministère, il était à l'emploi de la Corporation des biens de guerre et de la Swift Canadian Corporation. Au cours du récent conflit, il a servi dans le C.A.R.C. en qualité de lieutenant de section.

M. Marcel Blais est nommé fonctionnaire du service extérieur. M. Blais est né à Montréal en 1917. Il a étudié à l'École des Sciences Sociales, à la Faculté de Droit et à l'École des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Montréal. De 1944 à 1947, il a fait des études spéciales d'économie politique à l'Université Columbia, à la Sorbonne et à l'Institut des Sciences Politiques.

M. Raymond Harry Jay est nommé fonctionnaire du service extérieur. Né en 1919 à Lachine (P.Q.), il a été gradué par l'Université McGill en 1948. Durant la guerre, il a servi dans le CARC à titre de lieutenant de section. Avant d'entrer au ministère, M. Jay était employé dans une étude d'avocats de Montréal.

Fonctions provisoires

L'ambassadeur du Canada au Mexique, M. S.D. Pierce, est parti le 8 juin pour Paris où il doit assumer des fonctions spéciales.

L'adjoint au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. G.P. de T. Glazebrook, a rempli un poste à Ottawa du 31 mai au 25 juin.

M. F.G. Hooton, troisième secrétaire, est parti le 25 juin pour Paris où il sera pendant quelque temps aux ordres de M. S.D. Pierce.

Mutations

L'ambassadeur du Canada au Brésil, M. J.F. Macdonald, est arrivé à Rio-de-Janeiro le 30 mai.

M. W.G. Stark, premier secrétaire à l'ambassade du Canada au Brésil, est arrivé à Rio-de-Janeiro le 1er juin.

M. L.V.J. Roy a quitté Ottawa le 14 juin pour assumer les fonctions de premier secrétaire à l'ambassade du Canada en Argentine.

M. C.N. Senior a quitté Ottawa le 16 juin pour assumer les fonctions de consul au consulat général du Canada à San-Francisco.

M. J. George, deuxième secrétaire à l'ambassade du Canada en Grèce, est arrivé à Ottawa le 19 mai.

M. D.M. Cornett, troisième secrétaire, a quitté, le 16 juin, Ottawa pour Oslo.

M. G.G. Riddell, troisième secrétaire, est arrivé à Athènes le 16 juin 1948.

Mlle G.M. Bearman est arrivé à San-Francisco où elle a assumé les fonctions de vice-consul au consulat général du Canada.

NOMINATIONS ET DEPLACEMENTS DES REPRESENTANTS
AU CANADA DU COMMONWEALTH ET DE L'ETRANGER

SERVICE DIPLOMATIQUE

L'ambassadeur des Pays-Bas, Son Excellence M. J.H. van Roijen, est parti le 4 juin pour les Pays-Bas où il doit faire un séjour de deux mois. Pendant son absence, M. Jonkheer G. Beelaerts van Blockland, conseiller d'ambassade, est chargé d'affaires ad intérim.

La chancellerie de la légation de Suisse a été déménagée le 7 juin au n° 5, avenue Marlborough (Téléphone 2-5455, 5-2050).

Le major Chow Sik Nin, attaché militaire et de l'Air suppléant à l'ambassade de Chine, a été promu le 7 juin au rang de lieutenant-colonel.

M. Kenan Gökart, premier secrétaire à l'ambassade de Turquie, a assumé le 7 juin les fonctions de conseiller d'ambassade.

Le ministre de Finlande, Son Excellence M. Urho Toivola, a repris la direction de la légation le 14 juin, à son retour d'une visite aux Etats-Unis.

L'attaché agricole à l'ambassade des Etats-Unis, M. Francis A. Flood, a été nommé premier secrétaire le 23 juin.

M. George S. Roper, attaché d'aviation civile à l'ambassade des Etats-Unis, a été nommé premier secrétaire le 24 juin.

Le colonel Henry M. Bankhead, conseiller aux affaires économiques à l'ambassade des Etats-Unis a pris sa retraite le 30 juin. Son successeur, M. Homer S. Fox, porte maintenant le titre de conseiller d'ambassade pour les questions économiques.

Nouvelles nominations

M. G.E. Boyd Shannon, haut commissaire adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 4 juin.

M. William L. Kilcoin, premier secrétaire et attaché commercial, ambassade des Etats-Unis, le 4 juin.

M. John L. Rouleau, attaché, ambassade des Etats-Unis, le 14 juin.

M. R.K. Jopson, O.B.E., conseiller économique, haut commissariat du Royaume-Uni, le 17 juin.

M. Andrzej Kruczkowski, premier secrétaire, légation de Pologne, le 21 juin.

Départs

M. J.J.S. Garner, haut commissaire adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 4 juin.

M. K.O. Gumkowski, deuxième secrétaire, légation de Pologne, le 14 juin.

M. Charles de Guyon de Pampelonne, attaché, ambassade de France, le 18 juin.

SERVICE CONSULAIRE

Reconnaissance provisoire de:

M. Jiri Mares, consul général de Tchécoslovaquie à Montréal, le 4 juin.

M. William L. Kilcoin, premier secrétaire et attaché commercial, ambassade des Etats-Unis, en qualité de consul à Ottawa, le 8 juin.

M. Francis L. Sparding, consul des Etats-Unis à Hamilton, le 8 juin.

M. James R. Ruchti, vice-consul des Etats-Unis à Montréal, le 8 juin. Il était auparavant vice-consul à Vancouver.

M. Lee E. Williams, vice-consul des Etats-Unis à Ottawa, le 11 juin.

M^{lle} Florence O. Anderson, vice-consul des Etats-Unis à Québec, le 17 juin.

M. Juan Manuel Castro-Rial, consul d'Espagne à Montréal, le 22 juin.

M. Francis A. Flood, premier secrétaire et attaché agricole, ambassade des Etats-Unis, en qualité de consul à Ottawa, le 24 juin.

M. H. Lawrence Groves, consul général des Etats-Unis à Montréal, le 25 juin.

Reconnaissance définitive de:

M. José Leopoldo Romero, vice-consul des Etats-Unis à Halifax, le 11 juin.

Départs:

M. Charles H. Taliaferro, vice-consul des Etats-Unis à Halifax, le 8 juin.

M. Robert H. Macy, vice-consul des Etats-Unis à Toronto, le 8 juin.

M. Stewart E. McMillin, consul des Etats-Unis à Winnipeg, le 11 juin.

M. Easton T. Kelsey, consul des Etats-Unis à Toronto, le 22 juin.

M. Emilio Diaz-Romero, consul général de Bolivie à Montréal, le 24 juin.

M. J. Kenly Bacon, consul des Etats-Unis à Québec, le 24 juin.

M. Robert English, consul des Etats-Unis à Hamilton, le 24 juin.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Recueil des traités 1948, n°3: accord international sur le blé signé à Washington le 6 mars 1948 (prix: 25c.).

"Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants au Canada du Commonwealth britannique et de l'étranger", le 15 juin 1948.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS
PAR LE CANADA

Echange de notes modifiant l'accord du 8 août 1947 sur les services de transport aérien entre l'Irlande et le Canada, signé à Dublin les 19 avril, 31 mai et 3 juin 1948.

Accord au sujet du service de transport aérien entre les Pays-Bas et le Canada, suivi d'un échange de notes, signé à Ottawa le 2 juin 1948.

Convention plurilatérale sur la sécurité en mer, signée à Londres le 10 juin 1948.

Acte final de la conférence sur l'Islande tenue à Genève du 21 au 26 juin 1948 sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

HISTORIQUE DE L'AVIATION CANADIENNE

La Division de l'information du ministère des Affaires extérieures met à la disposition du public des versions françaises et anglaise d'une plaquette sur l'évolution de l'aviation civile au Canada intitulée LE CANADA DEPLOIE SES AILES. Elle renferme une liste des livres, brochures et articles sur l'aviation civile au Canada qui ont paru durant les dix dernières années. On peut obtenir de la division des renseignements supplémentaires, ainsi que des exemplaires des photographies et des cartes illustrant l'opuscule.

REPRESENTANTS DU CANADA AUX
REUNIONS INTERNATIONALES

On trouvera dans les livraisons antérieures la liste des représentants du Canada aux conférences suivantes:

Commission intérimaire de l'Assemblée générale (New-York), siégeant périodiquement depuis le 5 janvier.

Comité consultatif du siège (New-York), siégeant périodiquement depuis le 6 janvier.

Conseil de sécurité (New-York), siégeant continuellement depuis le 7 janvier. Le Canada est membre de cet organisme depuis le 1er janvier. Il en fera partie pendant une période de deux ans.

Commission des armements de type classique (New-York), siégeant périodiquement depuis le 12 janvier. A titre de membre du Conseil de sécurité le Canada fait partie de cet organisme depuis le 1er janvier. Il occupera ce siège pendant une période de deux ans.

Commission temporaire pour la Corée (Séoul), siégeant continuellement depuis le 12 janvier.

Commission des fréquences provisoires de l'Union internationale des télécommunications (Genève), siégeant continuellement depuis le 15 janvier. L'UIT est une institution spécialisée des Nations Unies.

Conférence internationale sur la sécurité en mer (Londres), du 23 avril au 10 juin. Cette conférence a été convoquée par le gouvernement du Royaume-Uni sous les auspices de l'Organisation consultative des questions maritimes qui est chargée d'appliquer la convention.

Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (Genève), du 1er au 21 juin. L'OACI est une institution spécialisée des Nations Unies.

Révision de la convention entre Berne, Berlin et Rome pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Bruxelles), le 5 juin. La conférence doit étudier les problèmes suscités par la mise en oeuvre de nouveaux procédés techniques de reproduction comme la radio et la télévision depuis la dernière révision qui remonte à 1929.

Le Canada se fera également représenter aux réunions suivantes:

Cent-cinquième session du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (San-Francisco), le 12 juin: MM. Arthur Brown et Paul Goulet du ministère du Travail et M. J.K. Starnes du ministère des Affaires extérieures. Le Canada compte un représentant permanent au conseil d'administration qui se réunit à tous les trimestres et exerce une surveillance générale sur le Bureau international du travail et la Conférence internationale du travail.

Trente-et-unième session de la Conférence internationale du travail (San-Francisco) le 17 juin: l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, MM. A. MacNamara, sous-ministre du Travail, Paul Goulet du ministère du Travail, John K. Starnes du ministère des Affaires extérieures, James Thomson, sous-ministre du Travail de la Colombie-Britannique et le major A.E. Wood, chef de la Division de l'orientation et de la formation professionnelle du Service national de l'emploi. Cette conférence se tient chaque année depuis 1919 en conformité de l'article 13 du traité de Versailles. La délégation canadienne comptera des représentants de l'Etat, des patrons et des travailleurs.

Assemblée mondiale de la Santé (Genève), le 24 juin: le docteur G.D.W. Cameron, sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le docteur G.F. Amyot, sous-ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, le docteur T.C. Routley, secrétaire général de l'Association canadienne des conseillers médicaux, le docteur Armand Frappier, de l'Université de Montréal, MM. L.A.D. Stephens, de la légation du Canada à Berne et J.G.H. Halstead du ministère des Affaires extérieures. Cette session est la première de l'Assemblée mondiale de la Santé qui s'est réunie précédemment à titre de commission intérimaire.

Conseil international pour le blé (Washington), le 6 juillet: le docteur C.F. Wilson, du ministère du Commerce. Cette organisation intergouvernementale, formée en 1942 par quelques Etats, y compris le Canada, a présenté, le 6 mars

un projet d'accord international sur le blé déterminant les conditions de l'exportation et de l'importation du blé agréées par les parties contractantes.

Première conférence internationale sur la poliomyélite (New-York), du 12 au 17 juillet: le docteur Ernest Couture et le docteur A. Peart du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette conférence se tient sous les auspices de la Fondation nationale des Etats-Unis pour la paralysie infantile.

Cent-sixième session du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (San-Francisco), juillet: MM. J.K. Starnes et Arthur Brown du ministère des Affaires extérieures, et Paul Goulet du ministère du Travail.

Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris), le 12 juillet: M. Victor Doré, ambassadeur du Canada en Belgique.

Conférence sur la navigation aérienne régionale dans le Pacifique-Nord (Seattle), le 13 juillet. Le ministère des Transports se fera représenter à cette réunion, la première du genre, qui se tiendra sous les auspices de l'OACI.

Conseil exécutif du Fonds international de secours à l'enfance (Genève), le 16 juillet: M^{me} D.B. Sinclair du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Fonds international de secours à l'enfance a été institué par l'Assemblée générale des Nations Unies et relève du Conseil économique et social.

Septième session du Conseil économique et social (Genève), du 19 juillet au 13 août. Le conseil étudiera les rapports de ses commissions et des institutions spécialisées des Nations Unies, en vue de présenter des conclusions à l'Assemblée générale.

Troisième conférence de la radiodiffusion régionale en Amérique du Nord (Montréal), le 2 août. Cette conférence doit reviser l'accord sur la radiodiffusion en Amérique du Nord.

Congrès international de l'hygiène mentale (Londres), du 11 au 21 août: le docteur H.P. Jeffs, chef du personnel médical de la Division de l'immigration à Londres. Cette conférence doit établir les statuts de la Fédération mondiale de l'hygiène mentale.

Réunion du Conseil de direction de l'Organisation internationale de la météorologie (Oslo), du 12 au 17 août: le docteur Andrew Thompson, directeur des services météorologiques du ministère des Transports. Cet organisme est chargé

d'établir le programme général de l'Organisation internationale de la météorologie. A cette organisation, fondée en 1880, succédera l'Organisation mondiale de la météorologie lorsqu'elle sera constituée.

Parties contractantes à l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (Genève), le 15 août. Les parties contractantes examineront les problèmes suscités par l'application de l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.

Union internationale de la géodésie et de la géophysique (Oslo), du 19 au 28 août: le docteur Andrew Thompson, directeur des services météorologiques du ministère des Transports. Cette organisation est subventionnée par l'UNESCO.

Dix-septième conférence internationale du commerce (Genève), le 22 août. Cette commission intérimaire, établie par suite d'une résolution de la Conférence des Nations Unies du commerce et de l'emploi qui s'est tenue à la Havane, se chargera de préparer la première session de l'Organisation internationale du commerce lorsque cette dernière sera constituée.

Réunion annuelle de l'Association internationale pour la conservation du gibier et du poisson (Atlantic-City), du 13 au 15 septembre. Cette conférence est d'importance capitale quant à la conservation du gibier et du poisson. Le ministère des Mines et Ressources doit s'y faire représenter.

Troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris) le 21 septembre.

Réunion du Conseil d'administration de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international (Washington), le 27 septembre. Ces organismes sont des institutions spécialisées des Nations Unies.

Commission industrielle du raffinement du pétrole de l'Organisation internationale du travail (Genève), septembre. Cette commission est l'un des organismes tripartites de l'OIT chargés d'étudier les problèmes relatifs aux conditions de vie et de travail dans l'industrie du raffinement du pétrole.

Quatrième conférence interaméricaine de la radiodiffusion (Bogota), octobre. Plusieurs Etats américains se feront représenter à cette conférence sur la radiodiffusion.

Neuvième conférence internationale des poids et mesures (Sèvres), du 12 au 21 octobre. Cette conférence se tiendra sous les auspices du Bureau international des poids et mesures.

Deuxième session de la Commission des textiles de l'Organisation internationale du travail (Le Caire), à la fin de 1948. Cette commission étudiera les conditions de vie et de travail dans l'industrie textile.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Beyrouth), du 18 octobre au 10 novembre. Cette session sera la troisième de la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), le 1er novembre. Le conseil se prononcera sur l'orientation des travaux de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), le 15 novembre. Cette réunion sera la quatrième conférence annuelle de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

DOCUMENTATION DISPONIBLE

La Division de l'information est disposée à répandre les textes de discours importants relatifs aux affaires extérieures ainsi que les pages documentaires préparées de temps à autre au ministère sur des thèmes d'intérêt particulier. Ces textes pourraient être utiles à titre de références ou servir de base à certaines études de fond. Les discours précités sont publiés dans la langue où ils sont prononcés tandis que les pages documentaires paraissent en français, en anglais, en espagnol et en portugais.

COMMUNIQUES AUX JOURNAUX

Règlements visant les touristes en possession de devises étrangères en Italie (le 1^{er} juin, n^o 44).

Elévation au rang d'ambassades des légations du Canada et de l'Italie (le 2 juin, n^o 45).

Signature d'un accord en matière de services aériens entre le Canada et les Pays-Bas (le 2 juin, n^o 46).

Déclaration de propriété exigée par la loi bulgare à l'égard d'immeubles urbains (le 4 juin, n^o 47).

Rétablissement et restitution des biens et intérêts détenus en Hongrie, en Roumanie et en Finlande (le 14 juin, n^o 48).

Délégation canadienne à la première Assemblée mondiale de la Santé (le 17 juin, n^o 49).

Nomination de M. Norman Senior à San-Francisco (le 17 juin, n^o 50).

Concours pour le poste de conseiller juridique de l'Organisation internationale pour les réfugiés (le 17 juin, n^o 51).

Loi d'étatisation appliquée en Hongrie aux ressortissants étrangers détenant des actions dans les industries hongroises (le 18 juin, n^o 52).

Réclamations en vue de la restitution des biens identifiables situés en Allemagne occidentale (le 24 juin, n^o 53).

Visas français exigés des Canadiens se rendant en France (le 28 juin, n^o 54).

DECLARATIONS OFFICIELLES A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Berlin

Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sur les mesures tendant à protéger les intérêts des fonctionnaires canadiens à Berlin (séance du 26 juin).

Déclaration du premier ministre en réponse à une question visant l'aide possible du Canada au Royaume-Uni en vue de parer au blocus de Berlin au moyen de livraisons par avion (séance du 30 juin).

Commonwealth Britannique

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant la tenue d'une conférence impériale à Londres sur des questions de commerce, de défense et d'immigration intéressant le Commonwealth (séance du 3 juin).

Réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à une question visant les droits réciproques des pays du Commonwealth en matière de sécurité sociale (séance du 16 juin).

Adoption du bill n°395 visant la convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et la Nouvelle Zélande le 12 mars 1948 (séance du 25 juin).

Réponse du premier ministre à une question visant une réunion des premiers ministres du Commonwealth l'automne prochain (séance du 29 juin).

Transports et communications

Réponse du ministre des Transports à une question visant l'exploitation d'un service aérien trans-Pacifique (séance du 10 juin).

Réponse du ministre des Transports à une question visant l'adhésion du Canada aux dispositions agréées par la Conférence internationale sur la sécurité en mer (séance du 16 juin).

Adoption du bill n^o333 tendant à modifier la loi des tarifs douaniers (séance du 22 juin).

Programme de rétablissement de l'Europe

Dépôt par le ministre du Commerce de la liste des denrées affectées par le Canada au Programme de rétablissement de l'Europe, du 1^{er} juillet 1948 au 30 juin 1949 (séance du 19 juin).

Le change étranger

Réponse du ministre suppléant des Mines et Ressources à une question visant le numéraire autorisé à l'égard des personnes arrivant au Canada du Royaume-Uni (séance du 2 juin).

Adoption du bill n^o397 tendant à modifier la loi d'urgence sur la conservation des changes (séance du 25 juin).

Adoption du bill n^o396 tendant à modifier la loi sur le contrôle des changes (séance du 25 juin).

Accord de Genève

Réponse du premier ministre à une question visant la ratification de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (séance du 16 juin).

Réponse du ministre des Finances à une question visant les ajustements prévus à l'annexe 5 de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (séance du 30 juin).

Immigration

Réponse du ministre des Mines et Ressources à une question visant les immigrants du Royaume-Uni (séance du 10 juin).

Débat sur l'immigration à l'occasion de l'étude des crédits du ministère des Mines et Ressources (séance du 24 juin).

Importations et exportations

Réponse à une question visant les quantités d'orge exportées aux Etats-Unis depuis 1940 (séance du 2 juin).

Réponse du ministre du Commerce à une question visant l'embargo sur le bétail et les céréales de provende à destination des Etats-Unis (séances des 4, 14, 23, 29 et 30 juin).

Réponse du ministre des Finances à une question visant l'importation de glacières à pétrole (séance du 4 juin).

Réponse du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnement-
nements à une question au sujet d'un contrat entre Air-Canada et la
British Overseas Corporation quant à l'achat d'appareils "North Star"
(séance du 16 juin).

Tableau des denrées exportées du Canada aux Etats-Unis en
1946, 1947 et durant les quatres premiers mois de 1948, ainsi que
des denrées importées par le Canada des Etats-Unis au cours de la
même période (séance du 17 juin).

Réponse à une question visant les permis d'exportation à
l'égard de l'orge (séance du 17 juin).

Déclaration du ministre des Pêcheries sur l'interdiction
visant l'exportation de saumon de la Colombie-Britannique
(séance du 17 juin).

Réponse du ministre des Finances à une question visant la
suppression de la taxe d'accise spéciale de 25 p. 100 (séances
des 22 et 30 juin).

Réponse du ministre du Commerce à une question visant
l'exportation libre du blé aux Etats-Unis (séance du 24 juin).

Réponse de l'adjoint parlementaire au ministre des Finances
à une question visant l'importation restreinte de cartes postales
illustrées en provenances du Royaume-Uni (séance du 24 juin).

Réponse du ministre de la Reconstruction et des Approvisionne-
ments à une question visant l'importation de machines et d'outillage
destinés aux industries essentielles (séance du 25 juin).

Accord international sur le blé

Réponse du ministre du Commerce à une question visant la
ratification de l'Accord international sur le blé (séance du
18 juin).

Adoption d'une motion présentée par le ministre du Commerce
et tendant à la ratification de l'Accord international sur le blé
ouvert à la signature à Washington le 6 mars 1948 (séance du
21 juin).

Réponse du ministre du Commerce à une question visant l'entrée en vigueur de l'Accord international sur le blé (séance du 23 juin).

Défense nationale

Réponse du ministre de la Défense nationale à une question visant l'arrivée dans le port d'Halifax du porte-avion ~~RECHERCHÉ~~ (séance du 1er juin).

Débat sur la défense nationale (séance des 24 et 25 juin).

Terre-Neuve

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant les bases louées aux Etats-Unis par le Royaume-Uni pendant la bataille de l'Atlantique (séance du 2 juin).

Déclaration du premier ministre sur le referendum de Terre-Neuve (séance du 4 juin).

Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sur les négociations entre Terre-Neuve et le Canada (séance du 19 juin).

La Palestine

Réponse du premier ministre à une question visant la reconnaissance par le Canada du nouvel Etat d'Israël (séance du 18 juin).

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant l'attitude du gouvernement canadien quant à la reconnaissance de l'Etat d'Israël (séance du 26 juin).

Passeports

Réponse du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à une question visant la délivrance de passeports à l'égard d'enfants en 1944, 1945, 1946-1947 et durant le premier trimestre de 1948 (séance du 24 juin).

Commerce touristique

Dépôt d'un état indiquant le nombre de touristes américains qui ont visité le Canada de 1935 à 1947 (séance du 9 juin).

Réponse du ministre du Revenu national à une question visant les sommes dépensées au Canada par les touristes américains (séances des 14 et 16 juin).

Nations Unies

Dépôt de la version anglaise d'un document relatif à la deuxième session de l'Assemblée générale tenue à New-York du 16 septembre au 29 novembre 1947 (séance du 9 juin).

Dépôt du rapport de la délégation du Canada à la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information, tenue à Genève du 23 mars au 21 avril 1948 (séance du 29 juin).

Etats-Unis

Réponse du ministre du Commerce à une question visant l'établissement d'une voie ferrée reliant les Etats-Unis à l'Alaska (séances des 16 et 17 juin).

L'Union occidentale

Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sur les relations entre le Canada, l'Europe occidentale et les nations du Commonwealth (séance du 19 juin).

Yougoslavie

Réponse du ministre de la Justice à une question visant la diffusion d'ouvrages de propagande par la légation de Yougoslavie à Ottawa (séance du 25 juin).

BULLETIN DES AFFAIRES EXTERIEURES

Depuis quelque temps déjà la Division de l'information publie un bulletin mensuel qui constitue une source de références sur les affaires extérieures ainsi que sur l'activité ordinaire du ministère. La livraison de septembre paraîtra dans une nouvelle toilette. La gamme des matières documentaires y sera plus étendue et s'encadrera d'illustrations, cartes, photographies et le reste. Il suffit, pour se faire inscrire sur la liste de distribution, d'adresser une demande à cette fin à la Division de l'information.

DISCOURS

On peut obtenir les textes suivants de la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures.

LES ETATS-UNIS ET LE CANADA DANS LE MONDE D'APRES GUERRE, conférence du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, à une assemblée internationale de la société Kiwanis à Los-Angeles (Californie) le 8 juin (n° 48/33).

LA SCENE INTERNATIONALE, allocution de l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, M. Hume Wrong, au collège de Gettysburg (Pennsylvanie) le 31 mai (n° 48/34).

LE ROLE DU CANADA DANS L'ETABLISSEMENT DE LA PAIX MONDIALE, discours du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Louis-S. St-Laurent, à l'Exposition internationale du commerce (Toronto) le 11 juin (n° 48/35).

L'APPUI MORAL DES NATIONS UNIES, discours du chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, le général A.G.L. McNaughton, à la conférence religieuse internationale pour l'appui moral et spirituel des Nations Unies, le 16 juin (n° 48/37).

VERS DEMAIN, allocution du gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, au congrès national des Chambres de commerce (Winnipeg) le 17 juin (n° 48/39).

LE ROLE DES PUISSANCES SECONDAIRES AUX NATIONS UNIES, discours de M. R.G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures, à l'Institut pour les Nations Unies de Mount Holyoke College, le 22 juin (n° 48/40).

EMISSIONS QUOTIDIENNES SUR ONDES COURTES DU CANADA

Horaire en vigueur à partir du 14 juin 1948.
(Tout changement sera annoncé au micro.)

Heure du méridien
de Greenwich

Programme

Fréquences

Pour l'Europe

1300-1500	<u>Semaine.</u> Musique et commentaires officiels des Nations Unies	(Semaine) <u>1300-2235ϕGMT</u>
1430-1500	<u>Dimanche.</u> Ouverture et intermède musical	CKNC (16 mètres, 84 (17 mégacycles, 82.)
1500-1530	Tchèque Suédois (dimanche) Hollandais (lundi et mercredi) Allemand (mardi et vendredi) Tchèque (jeudi et samedi)	<u>1414-1600 GMT</u> CKCX (19 mètres, 75 (15 mégacycles, 19.)
1545-1715	Anglais	<u>1300-1412 GMT</u> <u>1605-2235ϕGMT</u> CKCS (19 mètres, 58 (15 mégacycles, 32.)
1715-1745	Hollandais	(ϕ samedi et dimanche 2205)
1745-1830	Français	(dimanche)
1830-1900	Tchèque	<u>1430-2205 GMT</u>
1900-1920	Suédois	CKNC (16 mètres, 84 (17 mégacycles, 82.)
1920-1940	Norvégien	<u>1430-1600 GMT</u>
1940-2000	Danois	CKCX (19 mètres, 75 (15 mégacycles, 19.)
2000-2030	Allemand	<u>1605-2205 GMT</u>
2030-2100	Français	CKCS (19 mètres, 58 (15 mégacycles, 32.)
2100-2200	Anglais	
2200-2215	Tchèque (sauf le samedi et le dimanche)	

Pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande
(le dimanche seulement)

0845-1035	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacifique	CHOL (25 mètres, 60 (11 mégacycles, 72.)
0300-0335	(Tous les jours sauf le lundi) Commentaires officiels en anglais des Nations Unies.	CHLS (31 mètres, 22 (9 mégacycles, 61.)
		CKNC (16 mètres, 84 (17 mégacycles, 82.)
		CKCS (19 mètres, 58 (15 mégacycles

N.B. On voudra bien noter que depuis le 14 juin 1948, le Service international de Radio-Canada a inauguré un service additionnel d'une demi-heure à l'adresse des auditeurs anglais des Caraïbes et de l'Amérique Latine. Ce service comprend des informations et des commentaires.

